

LE QUÉBEC

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE—LE
SONDAGE D'OPINION—DEMANDE DE RÉSULTATS

L'honorable Lowell Murray: Honorables sénateurs, puis-je poser une question au leader du gouvernement au Sénat?

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Encore une question objective!

Le sénateur Murray: Elle concerne le sondage effectué vers la mi-janvier par le Centre d'information sur l'unité canadienne dans la province du Québec et dont les résultats partiels ont été publiés dans *La Presse* d'aujourd'hui.

Le ministre peut-il s'engager, dans le contexte de la loi sur la liberté d'accès à l'information, à déposer les résultats de ce sondage au Sénat?

Je pose cette question parce qu'un article rapporte qu'un porte-parole du Centre d'information sur l'unité canadienne avait déclaré que le gouvernement n'a pas l'intention de publier les résultats du sondage.

Quoi qu'il en soit, le ministre peut-il s'engager à nous fournir immédiatement une copie du questionnaire utilisé, afin que nous connaissions les questions que ce Centre d'information, au nom du gouvernement fédéral, pose aux Québécois!

Le sénateur Perrault: Bien entendu, les sondages d'opinion par les gouvernements, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou municipaux, sont chose courante. Je prends note de la question.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas dit qu'il était anormal d'effectuer des sondages d'opinion. Je tenais simplement à rappeler au ministre que le gouvernement précédent, le gouvernement conservateur, s'est engagé, dans l'esprit de la liberté d'accès à l'information, et même avant la présentation de ce projet de loi, à publier les résultats de tout sondage d'opinion effectué par le gouvernement. Je demande au ministre de faire la même promesse. Je lui demande notamment de publier les résultats de ce sondage effectué à la mi-janvier au Québec, dont les résultats partiels ont déjà parus, Dieu seul sait pourquoi, dans *La Presse* de Montréal.

● (1435)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ISRAËL—L'ANNEXION DE LA RIVE OUEST DU JOURDAIN—
L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'honorable Heath Macquarrie: Honorables sénateurs, si mes collègues en ont fini avec leurs questions, j'aimerais moi aussi poser une question au leader du gouvernement.

Hier, il a fourni une longue réponse au sujet de la situation politique au Guatemala, au Salvador et au Bangladesh. Mais il est une autre partie du monde, les territoires occupés de la rive ouest du Jourdain, où des jeunes sont tués, où des responsables élus sont destitués et où plane la menace d'une annexion illégale. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement fédéral a fait savoir au représentant d'Israël, pays ami, qu'il est opposé aux mesures de répression dont sont victimes les Palestiniens et à toute annexion de la rive ouest du Jourdain? Je pose cette question en soulignant que le gouvernement fédéral a déclaré qu'il ne considérerait pas que les territoires conquis lors de la guerre de 1967 faisaient légalement partie

du territoire d'Israël. En posant cette question, je tiens à rappeler mon attachement à la paix—je suis certain que le ministre partage ma position—et à formuler le vœu que les événements du Proche-Orient ne dégénèrent pas et ne nous entraînent pas dans un affreux conflit armé.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je prends note de la question, mais je peux néanmoins dire un mot de la position du gouvernement au sujet de la situation sur la rive ouest du Jourdain. Le gouvernement déplore l'aggravation de la situation de ces dernières semaines sur la rive ouest et dans la bande de Gaza, qui a fait des morts et des blessés et qui a interrompu le cours normal des choses.

Le gouvernement s'inquiète des répercussions de la fermeture prolongée de l'Université de Bir Zeit, de la destitution des maires de El Bireh, Ramallah et Naplouse, ainsi que des manifestations et des grèves générales.

La situation met de nouveau en évidence la nécessité d'un règlement négocié du conflit, du retrait d'Israël des territoires occupés en 1967 et de l'instauration de la paix et de frontières sûres pour tous les États de la région.

Le gouvernement ne souscrit pas à l'annexion de Jérusalem-est par Israël. Le statut de Jérusalem doit être déterminé par des négociations menées dans le contexte d'un règlement global du conflit israélo-arabe.

Le gouvernement s'oppose aux initiatives d'Israël qui visent à court-circuiter les négociations sur le statut de la ville. Le gouvernement maintiendra sa politique envers Jérusalem-est, laquelle consiste à éviter tout contact officiel avec les autorités israéliennes là-bas.

Quant aux autres renseignements qu'a demandés le sénateur Macquarrie, je vais essayer de les obtenir et de les présenter au Sénat le plus tôt possible.

Le sénateur Macquarrie: Je remercie le leader du gouvernement de sa réponse. Même sous sa forme provisoire, je la juge satisfaisante. J'espère qu'il pourra me dire si le gouvernement a fait connaître ses vues au gouvernement israélien, en toute amitié, bien sûr.

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES ACHETEURS DE POLICES
D'ASSURANCE-VIE

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai des renseignements touchant l'imposition de l'assurance-vie en réponse aux questions soulevées par le sénateur Nurgitz le 24 février.

Les questions du sénateur portaient d'un exemple donné par la Life Underwriters Association of Canada, dans le mémoire que celle-ci a présenté au ministre des Finances en novembre. L'exemple n'est pas assez étoffé pour qu'on puisse voir si le calcul de l'impôt est juste. Ainsi faudrait-il connaître les hypothèses touchant le barème des dividendes et le taux d'intérêt propres à la police.